

AVECinfo

N° 4

Octobre 2004

AVECin Association vaudoise des Enseignants de Cycle Initial

SPV
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

**vous convie à son Assemblée Générale
le samedi 20 novembre 2004 à 9h30.
à l'aula du collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne,
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.**

Ordre du jour

1. Accueil et message de la présidente
2. Messages des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal
4. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
5. Nomination de nouvelles vérificatrices
6. Nomination au comité
7. Nomination des délégués AVECin de la SPV
8. Présentation de la Commission Cin par M. George Hoefflin
9. **Allocution de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat**
10. Echanges, débat

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente ou à notre adresse email:
moniquecapt@hotmail.com, jusqu'au lundi 15 novembre.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2003 est disponible sur internet: www.spv-vd.ch

Pour celles et ceux qui le désirent, un dîner suivra au restaurant "Le Coucou". Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire auprès de notre caissière: Florence Vallon, Av. de Grandson 2, 1400 Yverdon. 024 420 39 03, Fl.Vallon@bluewin.ch

Nous nous réjouissons de vous accueillir et/ou de faire votre connaissance et vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Pour le comité de l'AVECIN

La Présidente
Monique Capt

Annexes : Plan
Bulletin d'inscription pour le repas

Message du comité

Lors des Assises du SER du samedi 25 septembre 2004, dont le thème était "Ecole publique, quel contrat social ?", un accent fort a été mis par différents intervenants (Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Mme Brunshwig-Graf, Conseillère d'Etat et Conseillère nationale, ou Jacques Pilet, journaliste à l'Hebdo) sur l'importance à accorder aux premières années d'école et tout particulièrement au cycle initial.

L'intérêt considérable dont jouit actuellement ce cycle d'enseignement offre l'opportunité d'un questionnement portant sur une définition claire de son identité.

La liberté qui existe en matière de démarche d'enseignement/ apprentissage et de moyens d'enseignement au Cin montre une disparité dans les pratiques et les objectifs poursuivis, comme probablement dans les formes d'évaluation formative et de différenciation. Ces différents éléments conduisent à faire l'hypothèse que tous les élèves du Cin n'arrivent pas avec les mêmes compétences scolaires au Cyp1. Cette situation est certainement renforcée par le fait que les objectifs du Cin sont très ouverts, qu'il n'existe aucune balise précise de fin de cycle et qu'en matière de didactiques et de moyens d'enseignement pour ce cycle, beaucoup reste encore à faire.

L'ambiguïté du statut de ce cycle (qui n'est pas obligatoire mais que presque tous les enfants fréquentent) et les différences de pratiques que l'on y rencontre posent, et de façon récurrente, la question de ses droits et de ses devoirs. Pensée sous un angle statutaire, l'école infantine doit-elle dépendre de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) ou de la Direction de l'Enfance, Jeunesse et Education (DEJE)?

Le comité de l'AVECin se positionne clairement pour une appartenance à part entière à l'institution scolaire, mais considère, cependant, que l'objectif de socialisation doit rester fondamental à ce cycle. Il est ouvert, en revanche, à une revisite d'autres objectifs qui pourraient se décliner sous forme de visées pédagogiques plus explicites. Il est par contre fortement opposé à une généralisation des certifications d'acquis qui pourraient mettre en échec scolaire des élèves de moins de six ans. Il adhère en ce point au PECARO qui prévoit les premières certifications au terme du premier cycle primaire et précise qu'à l'heure actuelle, les enfants dont les compétences et les connaissances présentent de trop grandes lacunes parcourent déjà le cycle en trois ans.

Une réflexion approfondie sur les objectifs du cycle initial, l'âge d'entrée dans l'école, la nécessité ou non d'introduire quelques "balises" pour un passage au Cyp doit être menée et ces questions fondamentales précéder celle de l'obligation de le fréquenter.

Le comité se réjouit de l'intérêt que l'autorité politique porte au cycle initial et remercie chaleureusement Mme Anne-Catherine Lyon Conseillère d'Etat, d'avoir accepté de venir présenter ses attentes face à l'école infantine et les questions nombreuses que celles-ci soulèvent.

Il remercie également M. George Hoefflin, président de la Commission Cin, qui sera parmi nous et dont la présence permettra un débat incluant d'autres acteurs de la réflexion actuelle sur le cycle initial.

L'école à trois ans

Il n'est plus un jour sans que, dans un média ou un autre, tout un chacun n'ajoute sa contribution à la réflexion sur l'école à trois ans. Avenir Suisse, initiateur du projet, insistait en premier lieu sur une harmonisation fédérale des systèmes scolaires qui permettrait à tous les enfants de Suisse de commencer l'école au même âge et préconisait, en parallèle, une harmonisation de leurs objectifs fondamentaux.

Dès lors le débat était lancé et les buts les plus divers étaient assignés à cette école.

Elle doit améliorer la prise en charge des enfants et leur socialisation, apportant en cela un soutien à ceux issus d'un milieu défavorisé.

Elle est envisagée comme facteur important dans l'intégration des élèves étrangers.

Elle est considérée comme un progrès dans l'offre de garde des enfants et la politique familiale.

Elle est aussi imaginée comme une possibilité d'avance sur le programme qui permettrait une sortie de l'école obligatoire plus précoce !

A l'heure où les professionnels de la petite enfance expriment à ce sujet des opinions diverses et contradictoires, et sachant qu'on n'éluera pas la question de son financement, l'idée d'une école enfantine à trois ans ne peut se concevoir sans que soient posées les questions essentielles : une école enfantine à trois ans, dans quelles structures, avec quel accompagnement et pour y faire quoi ?

Méthodes de lecture

Afin d'élargir la palette des méthodes de lecture et de prendre en compte les besoins du cycle initial, le comité de l'AVECin a proposé d'ajouter « la planète des Alphas » au choix offert par la DGEO. Si cette méthode peut être partiellement contestée au vu de l'histoire dont l'éthique est effectivement discutable (les "béta" sont laissés à la merci de la sorcière alors que les gentils alphas sont sauvés) le comité estime que les enseignantEs sont à même de compléter sa présentation en induisant une réflexion à ce sujet parmi leurs élèves.

Cette méthode, à l'instar de beaucoup d'autres, ne peut constituer l'unique façon d'aborder la lecture avec les jeunes élèves et doit être complétée par un travail touchant à la sensibilisation à l'écrit. Elle permet cependant à tous les élèves, allophones compris, de se familiariser avec le monde des lettres par l'affinité qu'ils développent à l'égard des petits personnages, héros de l'histoire.

C'est donc avec plaisir que le comité accueille la réponse favorable de la direction pédagogique et se réjouit de trouver bientôt ce matériel à la CADEV.

Mesures d'économie

La gestion participative dans le fonctionnement de nos établissements semble rencontrer un succès grandissant dès lors qu'il s'agit de couper dans les prestations, animations ou autres cours dispensés dans les écoles. Au cycle initial, après avoir supprimé tout ce qui pouvait l'être, d'aucuns ont jugé bon de demander aux enseignantEs de choisir entre la pédagogie compensatoire (CIF Cin) et la rythmique... entre une aide nécessaire à l'intégration des enfants allophones et un apport considérable au développement psychomoteur des petits... entre un ordre d'enseignement et un autre...

Les enseignantEs n'ont pas à participer au démantèlement de l'école et ce genre de choix doit être refusé et laissé à la direction de l'établissement, sous peine de devenir coresponsable de la mise au chômage d'autres enseignantEs et promoteur d'un label de qualité supérieur à l'une ou l'autre leçon qui ne peuvent être mises en concurrence.

Actualité syndicale

A l'heure de la rédaction de ce bulletin, les actions de protestation se multiplient et le comité de l'AVECin se réjouit de voir la formidable mobilisation de la fonction publique contre des mesures d'assainissement des finances jusqu'ici jamais envisagées. En lien permanent avec le comité de la SPV, il engage ses membres à poursuivre sur ce chemin et à défendre, sans honte, un service public de qualité et un salaire décent pour son personnel.

Durant l'année écoulée, le comité a débattu de diverses problématiques concernant le Cin et a pris les positions suivantes :

✓ **Objectifs du Cin:** des objectifs qui devraient être définis sous forme de visées pédagogiques claires, et permettre ainsi une plus grande harmonisation des pratiques dans les classes du canton.

✓ **Cin obligatoire:** un cycle initial encore facultatif tant que n'auront pas été menées les réflexions sur les changements et améliorations attendus par une obligation de le fréquenter, et que le Plan d'Etude Cadre ROmand, qui prévoit les premières certifications à la fin du premier cycle primaire n'aura pas été adopté.

✓ **Statut des enseignantEs:** un statut à temps complet, même si, pour les enseignantEs, cela augmente le temps de présence en classe.

✓ **Harmonisation des horaires:** des horaires souples permettant une prise en charge différenciée des enfants, autorisant, si nécessaire, des horaires identiques au Cin et au Cyp. (même statut pour toutEs les enseignantEs du canton).

✓ **Formation initiale:** une formation spécifique et obligatoire sur la connaissance du développement psychique, physique, mental et social des jeunes enfants pour les étudiantEs se destinant au Cin, qui devrait leur permettre de prendre en compte les différences entre les élèves, de détecter les problèmes les plus importants et de favoriser ainsi un début de scolarité harmonieux.

✓ **Déroulement du Cin:** un cycle qui se déroule habituellement en deux ans par des enfants ayant quatre ans révolus au 30 juin.

✓ **Cin à 3 ans:** une prise en compte des études contradictoires menées sur le sujet, dont certaines alertent sur les dangers que peut présenter la mise en grands groupes de jeunes enfants, et concevoir alors, un accueil différent pour les enfants de cet âge.

✓ **Dérogation d'âge:** un changement de la loi autorisant l'entrée en classe enfantine des élèves étrangers ayant suivi une école dans leur pays, mais n'ayant pas atteint l'âge légal en cours dans le canton de Vaud (dérogation interdite aux enfants suisses).

✓ **Pistes de lecture au Cin:** l'élaboration d'un document présentant différentes entrées dans cet apprentissage, et insistant sur les activités qui préparent l'enfant à devenir lecteur.

Retrouvez tous les AVECinfo ainsi que les réflexions et les positions du comité sur www.spv-va.ch/AVECIN/

Pour le Comité
Monique Capt